Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 026-212600969-20250625-D38_2025-DE

Date de convocation et d'affichage : 2[illegible]

Publié le :
/06/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-38/2025

Objet : Valence Romans Agglo-Lecture publique- Mise en place d'une carte commune avec les médiathèques municipales ou associatives volontaires du territoire-Adoption de la convention

L'an deux mil vingt-cinq le 25 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSON Jean-Luc –MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas–GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BABILLON Agnès- BARRE Damien

Excusés : JUVENON Marie-Hélène, VEY-FARCE Cathy, GIROT Dominique, LABLANQUI Jean-Marie, ROBIN Christelle
Absent : PHILIBERT Carine
Procurations : JUVENON Marie-Hélène à BOISSIEUX Thierry, VEY-FARCE Cathy à MANGIONE Sylvie, GIROT Dominique à ANGE Josianne, LABLANQUI Jean-Marie à LARUE Fabrice, ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

En annexe : le projet de convention

Depuis 2010, une carte unique permettait aux usagers de payer une seule inscription et de s'inscrire en même temps aux médiathèques du Pays de Romans et aux bibliothèques communales. En 2014, la création d'une nouvelle agglomération a conduit à réfléchir à l'extension de ce dispositif. Reconduit en 2016, le système a montré des limites organisationnelles : démarches d'inscription multiples, gestion des droits de gratuité, et manque de réciprocité entre communes.

Malgré ces défis, les communes bénéficiaires (Saint-Paul-Lès-Romans, Génissieux, Peyrins, Granges-Lès-Beaumont) et une nouvelle commune, Clérieux, ont exprimé leur intérêt pour ce dispositif. Une solution technique étant désormais disponible, une rénovation de la proposition est proposée afin de l'étendre à toutes les communes de l'agglomération.

La carte commune est un dispositif entre une médiathèque municipale ou associative du territoire et le réseau de lecture publique de VRA. Elle permet aux particuliers résidant dans l'ensemble des communes de l'Agglomération de s'inscrire en même temps dans une bibliothèque partenaire et au réseau de lecture publique moyennant l'acquittement d'une seule redevance, selon les conditions suivantes :

Les tarifs appliqués sont ceux de VRA , soit à ce jour :

- Moins de 18 ans, apprentis, étudiants : gratuit
- 18-24 ans, non étudiant : 1€
- A partir de 25 ans : 21 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27/06/2025
ID : 026-212600969-20250625-D38_2025-DE

- Minima sociaux, bénéficiaires de l'AAH : gratuit

Les autres tarifs réduits ne s'appliquent pas dans le cadre de ce dispositif.

Si le tarif normalement pratiqué par la médiathèque partenaire est inférieur et qu'elle ne répond pas aux critères du réseau de lecture publique de VRA, elle conserve le bénéfice de la différence.

Si elle répond aux critères du réseau lecture publique de VRA, la différence est reversée à VRA.

En contrepartie, une personne déjà abonnée aux médiathèques de VRA peut s'inscrire gratuitement dans la médiathèque communale ou associative de son choix.

Le dispositif est accessible à toutes les médiathèques du territoire qui le souhaitent, uniquement pour les résidents de l'agglomération.

Ce dispositif n'inclut aucun service supplémentaire pour les médiathèques partenaires. VRA fournit les cartes, l'accès au logiciel KOHA et une formation pour la gestion des inscriptions.

Le partenaire s'engage à consacrer l'éventuel bénéfice acquis au travers de ce dispositif au développement de la lecture publique.

La carte commune est avant tout un avantage destiné au lecteur pour qui il devient possible de bénéficier à la fois de l'usage de sa bibliothèque communale et du réseau de lecture publique de VRA sans surcoût pour lui.

Ce dispositif démontre également une volonté de soutenir l'action des communes en faveur de la lecture publique car il encourage l'usager à maintenir son inscription dans les bibliothèques de proximité, en plus de celle souscrite auprès d'une médiathèque du réseau de lecture publique et constitue un soutien financier indirect à l'action des bibliothèques partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACTE le dispositif carte commune et les conditions de mise en œuvre susmentionnées,

APPROUVE le projet de convention présenté en annexe,

AUTORISE la signature de cette convention avec Valence Romans Agglo

AUTORISE et MANDATE le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération,

AUTORISE le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.
Fait à Clérieux, le 26 juin 2025
Le Maire
Fabrice LARUE

Le Maire
Fabrice LARUE

MAIRIE DE CLERIEUX 26 (Drôme)

Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK